

FORMULAIRE DE DÉCLARATION TRIMESTRIELLE TAXE DE SÉJOUR AU RÉEL

A retourner par courrier :
Communauté de communes de l'Ile d'Oléron - TS
 59 Route des Allées - CS 70085
 17310 Saint-Pierre-d'Oléron

**N'OUBLIEZ PAS VOTRE
 RÈGLEMENT PAR CHÈQUE A
 L'ORDRE DE RÉGIE DE RECETTES
 TAXE DE SÉJOUR**

Identification de l'hébergeur :

Nom commercial :
 Siret :
 Nom - prénom :
 N° téléphone :
 *Adresse mail :
 Adresse postale :

*Si vous souhaitez opter pour la télédéclaration, veuillez cocher cette case

Identification de l'hébergement :

Nom :
 Adresse :

Catégorie :

Année :

Pour compléter ce formulaire, merci de :

1) Vérifier les informations ci-dessus. **Des informations manquantes ? Des changements à apporter ?** Merci de les noter ici :

2) Cocher la case correspondant à la période de taxation :

T1 Jav-Fév-Mar
 À retourner avant le 7 avril

T2 Avr-Mai-Juin
 À retourner avant le 7 juillet

T3 Juil-Août-Sept
 À retourner avant le 7 octobre

T4 Oct-Nov-Déc
 À retourner avant le 7 janvier

3) Lister au verso de cette feuille vos locations séjour par séjour en suivant ces consignes :

- **Pour les locations faites en direct** : indiquer la **date d'arrivée** ; la **date de départ** ; le **nombre d'adultes** ; le **nombre d'enfants** de moins de 18 ans ; le **prix total** du séjour en euros (hors frais de ménage et frais annexes) ; le **montant total de la taxe de séjour** collectée (calculée selon la formule ci-dessous).
- **Pour les locations faites via des plateformes qui collectent la taxe de séjour à votre place** : indiquer la **date d'arrivée** ; la **date de départ** ; le **nom de la plateforme** ; le **numéro de la réservation** de chaque séjour.
- Si vous n'avez fait **aucune location** durant la période, veuillez cocher la case : **Aucune location pendant la période**

4) Signer et retourner le formulaire en incluant votre règlement par chèque établi à l'ordre de la "Régie de recettes taxe de séjour".

Fait à :

Date :

Signature :

Cette déclaration est conforme aux articles L.2333-43 et R.2333-56 du CGCT. En cas de déclaration erronée : en application des articles L.2333-36 et L.2333-44 du CGCT, les collectivités peuvent contrôler le montant des cotisations acquittées sur le bas des déclarations produites par les hébergeurs.

Calculer la taxe de séjour vous-même, ou utiliser le simulateur en ligne : taxe.3douest.com/iledoleron.php

Pour un logement classé :

Nombre de personnes assujetties et non exonérées x Nombre de nuits de séjour x Tarif applicable selon classification *

Meublé de tourisme : 5 étoiles 3,30€ 4 étoiles 2,31€ 3 étoiles 1,65€ 2 étoiles 0,99€ 1 étoile 0,83€

Pour un logement non-classé :

La taxe de séjour est collectée sur la base du coût hors taxe de la nuitée par personne (5,5% plafonnée à 3,30€)

Étape 1 : Prix par nuit x 5% taux multiplicateur ÷ Nombre total de personnes accueillies = La part communale + 10% de part départementale = Le tarif de la taxe de séjour (plafonné à 3,30€)

Étape 2 : Le nombre d'adultes assujettis x Le nombre de nuits = Le nombre de nuitées x Le tarif de la taxe de séjour calculé ci-dessus = Le montant total de la taxe de séjour à collecter et verser

Voici un exemple de calcul de taxe de séjour pour un séjour de 7 nuits au prix de 700€ avec 2 adultes et 2 enfants (4 personnes au total):

Étape 1 : 100€ x 5% taux ÷ 4 personnes (2+2) = 1,25€ + 10% de part dépt. = Tarif de taxe : 1,38€ Étape 2 : 2 adultes assujettis x 7 nuits = 14 nuitées x Tarif : 1,38€ = 19,32€

* Tarification complète disponible en téléchargement sur notre site : cdc-oleron.com/acces-rapides/taxe-de-sejour/

